

N°09

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie jusque 00h00
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat à partir de 19h24

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge à partir de 19h30
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
BATUAMBA Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer
LARDIC Stéphan
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50
BRAHIM Marwa à partir de 19h27
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
AGUIREBENGOA Carole
HAMDAOUI Naïma
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

Excusés ayant donné procuration

LIBERT Arnaud
RATNATHURAI Ziromi
PERRAN Dominick
ETIENNE Walnex
ARAB Dalila
KOUYATE Hawa
BOREL YERETAN Stéphanie
JOUS Sullivan
PEDRAZO Jennifer
BAILLON Jean-François
DA SILVA Elodie

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 23h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 23h08 à
donne procuration à partir de 23h50 à
donne procuration à partir de 23h50 à
donne procuration à partir de 00h00 à

CORDIN Olivier
JACQUART Ludovic
HAMDAOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta
BAILLON Jean-François
CAMARA Mariama
AGUIREBENGOA Carole
SAKI Mireille
CHANTRELLE Laurent
GAUTHIER Raymond
BASTARAUD Sébastien

Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Ressources Financières

Objet : Budget principal Ville et budget annexe – Reprise par anticipation des résultats 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU les pièces justificatives prévues à l'article R2311 – 13 du CGCT

VU les résultats produits par la trésorerie

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion ne peut être fourni ,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ,

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	34 voix	Unanimité
Présents ou représentés	45 voix	
Exprimés	34 voix	
Pour	34 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV	11	M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE, M. JOUS, Mme SAKI

ARTICLE 1 : Approuve la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2022 comme suit :

- Pour le budget principal :

Résultats prévisionnels de l'exercice 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	29 500 376,45	94 805 171,80	124 305 548,25
Dépenses	24 743 145,78	86 479 334,27	111 222 480,05
Résultat de l'exercice	4 757 230,67	8 325 837,53	13 083 068,20

Résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-8 158 656,31		4 757 230,67	-3 401 425,64
Fonctionnement	18 660 606,15	16 762 720,94	8 325 837,53	10 223 722,74
Total	10 501 950	16 762 720,94	13 083 068,20	6 822 297,10

Article 001 : « Déficit d'investissement reporté » : 3 401 425,64
 Article 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement » : 10 223 722,74

- Pour le budget annexe Energie photovoltaïque :

Résultats prévisionnels de l'exercice 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	140 616,28	0,00	140 616,28
Dépenses	0,00	11 348,28	11 348,28
Résultat de l'exercice	140 616,28	-11 348,28	129 268,00

Résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	77 164,22		140 616,28	217 780,50
Fonctionnement	-41 096,96		-11 348,28	-52 445,24
Total	36 067		129 268,00	165 335,26

Article 001 : «Excédent d'investissement reporté» : 217 780,50
Article 002 : «Déficit de fonctionnement reporté » 52 445,24

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - le Comptable Public



Le Maire, vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Blanchet
Stephane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 21 FEV. 2023

Publié le : 21 FEV. 2023